NOTE D'ORIENTATION POLITIQUE

LA PARTICIPATION DES JEUNES FEMMES EN POLITIQUE ET DANS LA PRISE DE DÉCISIONS AU SEIN DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

ONU FEMMES

© 2020 ONU Femmes. Tous droits réservés.

Co-auteurs: Florence Butegwa Auteur et Charmaine Rodrigues

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de ONU Femmes, les Nations Unies ou toute autre organisation affiliée.

Produit par la liaison d'ONU Femmes auprès de l'UA et de l'UNECA
Coordination: Tikikel Tadele Alemu
Conception: Tensae Yemane

NOTE D'ORIENTATION POLITIQUE

LA PARTICIPATION DES JEUNES FEMMES EN POLITIQUE ET DANS LA PRISE DE DÉCISIONS AU SEIN DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

BUREAU DE LIAISON D'ONU FEMMES AUPRÈS DE L'UA ET CEA

Addis Abeba, Décembre 2020

ONU FEMMES

ACRONYMS

ACRONYME	SENS
AGA	Architecture de Gouvernance Africaine
UA	Union Africaine
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des fem
ESAF	Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
ODD	Objectifs de Développement Durable
YWPP	La Participation politique des jeunes femmes

Synthèse

Selon l'Union Africaine (UA), la population jeune correspond aux hommes et aux femmes de moins de 35 ans et représente approximativement les trois quarts de la population africaine. Son pouvoir politique ne reflète cependant pas son nombre. En ce qui concerne les jeunes femmes, sexe et âge se conjuguent pour encore aggraver le problème, de sorte que leur représentation dans les institutions politiques, l'élaboration de politiques et les processus de décision est demeurée limitée, mis à part quelques progrès isolés. L'incidence disproportionnée de la pandémie de COVID19 sur la vie sociale et économique des femmes met en péril les progrès limités et peut annuler les gains réalisés si l'on n'accorde pas une attention particulière aux besoins des femmes, y compris des jeunes femmes . Il existe toutefois des domaines de travail clairement identifiables sur lesquels il est possible de bâtir et dont l'envergure peut être renforcée, à mesure que le continent cherche à « reconstruire en mieux ». Des signes d'amélioration encourageants se sont toutefois manifestés au cours des dernières décennies, le continent ayant adopté des processus politiques démocratiques et plus inclusifs. Bon nombre d'États Membres de l'UA disposent désormais de quotas pour les femmes et les jeunes en politique visant à renverser certaines des barrières ayant exclu ces groupes durant de nombreuses années. Des programmes de développement des capacités ont aussi été déployés pour spécifiquement améliorer l'aptitude au plaidoyer et à l'engagement des jeunes femmes, ainsi que pour sensibiliser les institutions politiques clés aux inégalités entre hommes et femmes.

La Valeur De La Participation Politique Des Jeunes Femmes Pour L'afrique

La proportion des moins de 35 ans était estimée par l'Union Africaine à près de 75 % de la population africaine . En juin 2019, un rapport de la Fondation Mo Ibrahim concluait que près de 60 % de la population africaine était âgée de moins de 25 ans , les jeunes femmes constituantes plus ou moins la moitié de ce groupe . D'ici à 2030, on estime que la part de la population jeune de l'Afrique dans le monde va augmenter jusqu'à 42 %. Face à l'augmentation de la population jeune qui domine en Afrique, il est clair que le continent ne pourra réaliser sa vision de développement, de paix et d'intégration sans la participation active et le leadership des jeunes, y compris des jeunes femmes. Ces dernières occupent une place cruciale au sein de la population active du continent, qu'elles soient étudiantes, enseignantes, professionnelles ou ouvrières. Pourtant, en dépit de leur énorme contribution à leurs communautés et au continent, les jeunes femmes demeurent généralement sous-représentées dans les institutions et processus politiques, de même que dans les prises de décisions déterminantes pour la future trajectoire de développement de l'Afrique.

Principaux Cadres Appuyant Le Droit À La Participation Politique Des Jeunes Femmes

Une participation effective en politique et dans la prise de décisions constitue un droit humain fondamental, garanti par divers instruments légaux mondiaux, continentaux et nationaux. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 consacre les principes de non-discrimination et de jouissance égalitaire des droits politiques, y compris le droit des femmes et des hommes de prendre part à la direction de leur pays. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a ensuite renforcé le droit des femmes de participer à la vie politique et publique sur un pied d'égalité, notamment le droit de voter lors des élections et des référendums, l'éligibilité à toutes les fonctions électives ainsi que la participation dans la formulation et la mise en œuvre des politiques gouvernementales. Seuls deux États membres de l'UA n'ont pas ratifié la CEDAW : la Somalie et le Soudan.

Les États Membres de l'UA sont également membres des Nations Unies. Ils en ont tiré parti pour élaborer le Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que les objectifs de développement durable (ODD). Trois ODD ont trait à la participation politique des femmes, à savoir l'ODD 5 sur l'égalité entre les hommes et les femmes, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités et l'ODD 16 sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. L'ODD 5 sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles inclut une cible spécialement dédiée au suivi des progrès obtenus dans la garantie d'une participation pleine et entière des femmes ainsi que d'opportunités de leadership identiques à celles des hommes, à tous les niveaux. Les progrès dans la mise en œuvre de l'ODD 5 et d'autres ODD complémentaires seront évalués selon la proportion de

FIGURE 1

Timeline of key international and regional legal instruments and declarations

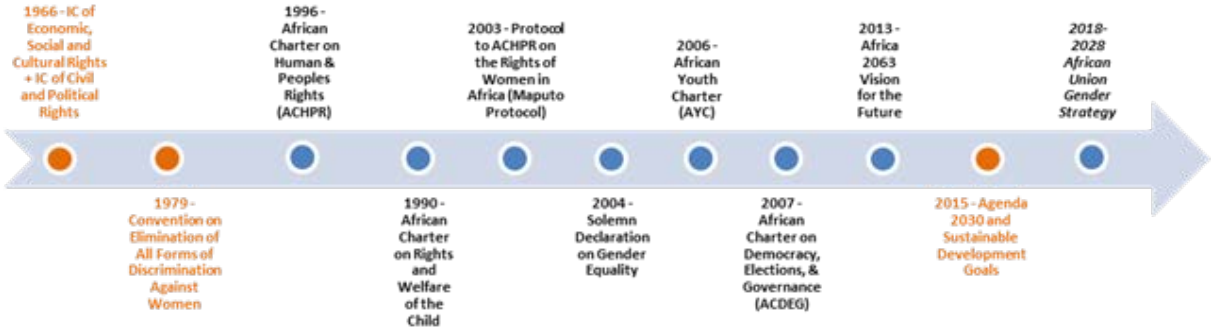

femmes siégeant au sein des parlements, et selon la proportion d'élues dans les collectivités locales.

En complément de ces cadres mondiaux, l'Union Africaine (UA), les Communautés Economiques Régionales (CER) et les États Membres de l'UA ont pris de nombreux engagements pour l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'autonomisation

des jeunes, notamment l'Acte constitutif de l'Union Africaine , la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance , le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo) et la Charte Africaine de la jeunesse. Ces cadres légaux et politiques renferment des dispositions spécifiques appelant les États Membres à mettre des mesures concrètes en œuvre pour garantir la participation active des femmes et des jeunes en politique.

Plus récemment, le 12 mai 2020, les ministres de l'Union Africaine chargés de l'égalité des sexes et des affaires féminines ont discuté du thème « Réponses à la COVID-19 et reprise – Un cadre tenant compte de la dimension de genre ». Dans leur énoncé final des résultats, les ministres ont expressément recommandé que « Les institutions exécutives et législatives réagissent à la pandémie de COVID-19 en tenant compte des différences entre les sexes en assurant la participation et l'inclusion des femmes, y compris les femmes handicapées et les jeunes femmes, dans la prise de décisions, en adoptant des procédures et des politiques d'intégration afférentes à la dimension de genre ainsi que de l'accès aux ressources.

En complément des engagements de l'UA appelant les États membres à garantir le droit à la participation politique, y compris pour les femmes et les jeunes, l'UA a aussi spécifiquement adopté le principe de la parité entre hommes et femmes, qui s'applique à ses propres fonctions internes et impose un équilibre à 50/50 entre les sexes dans toutes les structures, politiques opérationnelles et pratiques de l'UA. Ce principe a été repris dans des engagements similaires adoptés par les CER. Les statistiques de l'UA montrent que des progrès sont réalisés, l'équilibre entre les sexes étant atteint aux plus hautes fonctions de l'organisation . Un rapport de 2018 indique toutefois que le personnel féminin de l'ensemble de l'UA ne représente encore que 35 % des 1700 fonctionnaires qui la composent .

Situation Actuelle De La Participation Politique Des Jeunes Femmes En Afrique

Bien que l'UA et ses organes aient proactivement promu la participation des femmes et des jeunes au sein de leurs structures, un rapide bilan de la situation actuelle concernant la participation politique des jeunes femmes en Afrique suggère qu'il y a encore à faire afin de traduire ces engagements dans les États membres de l'UA. Des progrès considérables ont été réalisés dans le renforcement de la représentation politique des femmes ces dernières années et le record mondial du nombre de sièges occupés par des femmes dans un parlement revient ni plus ni moins à un pays africain, le Rwanda . Les progrès sont cependant très variables à travers le continent et les statistiques relatives aux jeunes femmes montrent qu'elles restent encore loin d'être incluses sur un pied d'égalité dans les institutions politiques et la prise de décisions. Voici un bref aperçu des données:

- Une seule femme est actuellement chef d'État au sein de l'UA, Madame Sahle-Work Zewde, nommée présidente en octobre 2018 et première femme à occuper ce poste en Éthiopie (bien qu'il s'agisse d'une

fonction honorifique) . Il n'y a pas de femme chef de gouvernement dans l'UA, bien que l'Honorable Saara Kuugongelwa soit Premier Ministre de la Namibie et qu'il y ait une vice-présidente en Tanzanie, Madame Samia Suluhu . Quoi qu'il en soit, l'écart entre l'âge des chefs de gouvernement africains et celui de la population est généralement assez considérable. L'âge moyen des dix dirigeants africains les plus âgés est de 78,5 ans, contre 52 ans pour les dix économies les plus développées du monde, alors que paradoxalement, le continent possède la population la plus jeune du monde, avec un âge médian de 19,5 ans.

- Le pourcentage moyen de femmes ministres à travers l'Afrique est de 21,45 % , mais la représentation des femmes varie considérablement d'un pays à l'autre. L'Éthiopie, le Rwanda, l'Afrique du Sud et la Guinée-Bissau sont tous entrés dans l'histoire en inaugurant des cabinets parfaitement équilibrés entre hommes et femmes , tandis que les Seychelles ont presque atteint la parité. Quatre pays, à savoir le Burundi, le Kenya, le Rwanda et le Soudan du Sud, ont établi des quotas obligatoires pour le pouvoir exécutif . Fait intéressant, en Avril 2020, alors que la pandémie de COVID-19 avait commencé à affecter des pays de l'ensemble du continent, on a signalé que l'Afrique comptait 13 femmes ministres de la Santé, dont neuf étaient en réalité des médecins qualifiés.
- Le pourcentage moyen de femmes siégeant dans les parlements de l'UA est de 22,5 % . La représentation des femmes au sein des chambres parlementaires varie considérablement selon les pays. Ainsi, leur présence est d'au moins 30 % pour les chambres basses de 12 parlements de l'UA . À l'autre extrême, la présence des femmes n'excède pas 10 % pour les chambres basses de huit pays de l'UA .
- 29 pays d'Afrique ont fourni des données concernant l'âge de leurs parlementaires . Sur ces 29 parlements de l'UA, seuls 3 comptaient plus de 5 % de parlementaires de moins de 30 ans, à savoir ceux de La Gambie (10,43 %), Djibouti (9,23 %), la Tunisie (6,91 %), de l'Éthiopie (6,1 %) et de la Somalie (5,2 %). Par ailleurs, 12 pays de l'UA comptaient moins de 5 % de parlementaires de moins de 30 ans et 8 pays en étaient totalement dépourvus.
- 39 pays d'Afrique ont fourni des données concernant l'âge et le sexe de leurs plus jeunes parlementaires. Parmi ceux-ci, seuls 14 pays de l'UA comptaient au moins un parlementaire de 25 ans au plus. Il est intéressant de relever qu'un tiers des plus jeunes membres de ces parlements étaient des femmes.

FIGURE 2

Afrobarometer results 2015/16 on youth participation in politics

PP34: Does less engaged mean less empowered? Political participation lags among African youth, especially women

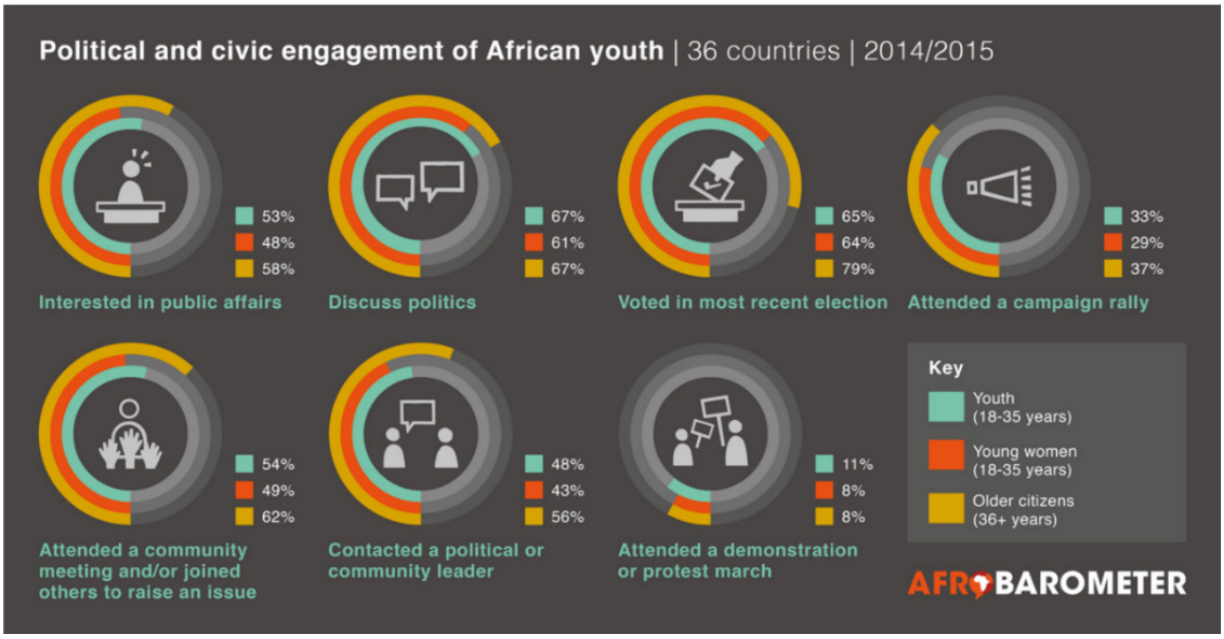

- 50 pays d'Afrique ont fourni des données concernant leurs conditions d'éligibilité parlementaires. Parmi ceux-ci, 14 pays de l'UA sur 50 imposent d'avoir plus de 25 ans pour se présenter aux élections parlementaires.
- Les jeunes femmes tendent moins souvent à prendre une part active en politique, même là où des opportunités existent. Selon les données 2015-2016 de l'Afrobaromètre, qui couvrent 36 pays africains, « l'engagement politique des jeunes femmes est en retrait par rapport à celui des jeunes hommes, pour tous les indicateurs considérés, bien que l'écart soit plus réduit en ce qui concerne l'exercice du droit de vote et la participation à des manifestations ou des marches de protestation ».

Difficultés Et Lacunes

Les facteurs contribuant à la sous-représentation des jeunes femmes en politique, dans les processus politiques et dans la prise de décisions sont nombreux. Certains résultent des difficultés spécifiques liées à un engagement dans l'arène politique en Afrique, tandis que d'autres trouvent leur origine dans des barrières plus fondamentales aux droits des femmes à travers le continent. La pandémie de COVID19 a exacerbé ces difficultés. Les premières recherches ont déjà montré que la pandémie a eu un impact disproportionné sur les femmes. La violence domestique a augmenté, les secteurs informels et occasionnels du travail dans lesquels les femmes africaines travaillent principalement ont le plus souffert des contractions économiques, et les groupes particulièrement vulnérables (comme les femmes handicapées, les réfugiées, les femmes vivant en milieu rural, les femmes victimes de la traite de personnes et qui sont en travail forcé) sont encore plus exposés aux risques. Dans ce contexte, il est encore plus important que les femmes soient en mesure d'accéder et de contribuer à la prise de décisions qui affectent leur vie.

Dans le contexte politique, toutefois, il demeure de nombreuses barrières sociales et institutionnelles à l'engagement des jeunes femmes en politique. La tenue d'élections est aujourd'hui généralement la norme à travers le continent et une transmission pacifique du pouvoir devient plus courante, mais la politique reste dominée par les hommes et l'histoire africaine est marquée par des dirigeants masculins restant au pouvoir durant des périodes prolongées . Cette tendance historique s'est conjuguée à la violence. Un rapport constate « qu'entre 2011 et 2017, la presque totalité des 100 élections tenues dans 44 pays africains ont été entachées par des violences plus ou moins prolongées. La réalité est que se porter candidat pour siéger au gouvernement peut placer les jeunes dans ligne de visée d'acteurs non étatiques violents, conduisant à une insécurité croissante pour eux et leurs familles » . La violence contre les femmes en politique a été de plus en plus reconnue comme un grave problème qui entrave l'entrée des femmes en politique en tant que candidates, mais aussi leur engagement en tant qu'électrices et citoyennes ordinaires .

À ce contexte s'ajoutent des institutions politiques généralement faibles. Les commissions électorales responsables d'assurer des élections pacifiques et inclusives manquent souvent de ressources et disposent de capacités variables. Les partis politiques, qui sont généralement considérés comme le principal vecteur de participation politique, ont tendance à être dominés par des hommes, à quelques exceptions près . Dans les systèmes de pouvoir centralisés, le favoritisme plutôt que la prise en compte du mérite est encore généralement pratiqué, ce qui a eu un impact sur le nombre et les profils des femmes engagées dans des partis politiques . Même lorsqu'un groupe des jeunes existe dans un parti, il est souvent dominé par des hommes, qui apprennent très tôt comment mettre à profit leur pouvoir dans la société pour exercer une influence politique . En revanche, lorsqu'un groupe des femmes existe dans un parti, il est souvent mal intégré à ce dernier ou à ses structures de décision . La sensibilisation aux inégalités entre les hommes et les femmes demeure aussi inégale dans les parlements et les institutions infranationales. Il est positif que 47 États Membres de l'UA sur 55 aient mis sur pied des groupes des femmes au sein de leurs parlements , mais ceux-ci manquent souvent de ressources. La prévalence des groupes des jeunes est beaucoup plus faible, bien que parmi la petite cohorte de groupes des jeunes parlementaires qui existent, beaucoup se situent en Afrique . Cependant, eux aussi briguent des ressources et un espace politique ténus.

Les barrières à une participation plus active des jeunes femmes dans la vie politique et publique trouvent racine dans des normes sociales discriminatoires. Les normes sociétales discriminatoires et les stéréotypes concernant les femmes modèlent des attitudes et des pratiques sociales qui nient toute possibilité de participation politique aux jeunes femmes . La conjugaison des pressions familiales et maritales, le fardeau des tâches domestiques et les soins à donner

à une jeune famille peuvent très concrètement enlever toute possibilité aux jeunes femmes de s'associer avec d'autres, et de s'engager dans des activités civiques et politiques. Bon nombre de (jeunes) femmes qualifiées subissent des pressions qui les conduisent à abandonner leurs ambitions politiques pour laisser la place aux hommes. L'accès inégal à l'éducation et, par voie de conséquences, aux opportunités économiques, exacerbe l'impact des normes sociales négatives. Le rapport 2015 sur le développement en Afrique, la croissance, la pauvreté et les inégalités a montré que dans la plupart des pays africains, les femmes sont plus nombreuses à être sans emploi, tous âges confondus . Le nombre élevé de jeunes sans emploi en Afrique a des répercussions spécifiques pour les jeunes femmes . Le manque de ressources financières constitue une barrière très concrète à leur entrée en politique. Briguer un mandat politique peut se révéler coûteux et les partis politiques sont souvent incapables d'apporter un soutien financier à leurs candidats . Dépourvues de moyens financiers, les jeunes femmes sont clairement désavantagées lorsqu'il s'agit de faire campagne pour remporter des élections.

Opportunités D'action

Malgré les divers obstacles à l'égalité entre hommes et femmes en Afrique dans la vie politique et la prise de décisions, des recherches suggèrent que les opportunités de prendre une part plus active en politique et dans la prise de décisions se développent pour les jeunes femmes. Dans la foulée de la pandémie de COVID-19, les « Lignes directrices de l'UA sur les réponses tenant compte de la dimension de genre face à la COVID-19 » fournissent des directives précises aux décideurs, compte tenu de la réalité : « La COVID-19 touchera de façon disproportionnée les femmes, y compris les jeunes femmes et les filles, en particulier les personnes vulnérables et celles qui vivent dans des pays touchés par des crises et des conflits », de sorte que les États Membres de l'UA doivent « assurer une perspective sexospécifique dans l'analyse et les réponses à la pandémie. Cela permettra la conception et la mise en œuvre de programmes et de stratégies, ainsi que la mise en place de systèmes de suivi et d'établissement de rapports appropriés aux mesures préventives différentielles... Une perspective tenant compte de la dimension de genre face à la COVID-19 améliorera les résultats non seulement pour les femmes, mais aussi pour toutes les personnes touchées par le virus et contribuera à sauver des vies en Afrique. » . Dans ce contexte, différents points d'entrée peuvent être exploités par l'UA et ses États membres pour renforcer la participation politique des jeunes femmes:

- ***Utiliser les mécanismes et plateformes de l'UA –*** L'UA a mis en place différentes plateformes de suivi et de dialogue pouvant être mises à profit pour le soutien et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE) incluant notamment la participation politique des jeunes femmes. Ces plateformes comprennent:

  a. La Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples, qui reçoit des rapports de suivi-évaluation des États membres. Ces rapports pourraient inclure plus de données ventilées selon le sexe et l'âge, et couvrir spécifiquement la participation politique des jeunes femmes.

  b. La Direction des Femmes, du Genre et du Développement (FGD) et le Département des Ressources Humaines, de la Science et de la Technologie (RHST) de l'UA mettent en œuvre des initiatives visant la participation politique des jeunes femmes, dans une certaine mesure. Le Plan d'Action de la Décennie Africaine de la Jeunesse est arrivé à son terme en 2018 et doit maintenant être renouvelé. Ceci pourrait offrir l'opportunité d'identifier plus spécifiquement un programme de travail visant la participation politique des jeunes femmes. La nouvelle Stratégie de l'UA pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (2018-2028) identifie les principaux points d'entrée pour la promotion de la participation politique des jeunes femmes en Afrique.

  c. Le Plan d'Action Africain pour l'autonomisation des jeunes (2019-23) a inclus le soutien à sept programmes phares pour les jeunes comme l'un de ses trois piliers fondamentaux. L'un de ces programmes phares met l'accent sur le leadership. Les activités donnant la priorité à la participation politique des jeunes femmes devraient être spécifiquement soutenues par ce programme.

  d. La Stratégie de mobilisation des jeunes 2016-2020 de l'Architecture de Gouvernance Africaine (AGA) fournit un solide modèle pour la promotion de l'engagement des jeunes aux niveaux régional et national. L'AGA dirige déjà la coordination des forums préparatoires sur l'égalité entre hommes et femmes et sur les jeunes des Dialogues de

haut niveau annuels sur la démocratie, les droits humains et la gouvernance, et ceux-ci peuvent être mis à profit pour donner plus de visibilité aux perspectives et aux problématiques des jeunes femmes.

e. L'envoyée spéciale pour la jeunesse de l'UA a été nommée en novembre 2018 et a pour mission de promouvoir la réponse aux problématiques des jeunes femmes à travers le continent. L'envoyée spéciale, elle-même une jeune femme africaine, pourrait être encouragée à faire de la participation politique des jeunes femmes un axe de travail clé de sa plateforme.

- **Réformes des lois dans les États Membres de l'UA –** 30 pays d'Afrique ont déjà mis en œuvre une forme de quota pour promouvoir la participation politique des femmes au parlement. Parmi ceux-ci, 16 ont légiféré pour imposer un quota aux partis politiques et 14 ont opté pour la réservation de sièges. Quant à sept autres pays dépourvus de lois en la matière, ce sont les partis politiques qui y évoluent qui mettent volontairement des quotas en œuvre. Les États membres de l'UA doivent déterminer si des réformes des lois (et si oui, lesquelles) peuvent les aider à promouvoir la participation politique des jeunes femmes de façon plus proactive. Plus généralement, une réforme des lois discriminatoires (par exemple, en relation avec le mariage et le divorce, le droit à la propriété et la transmission des biens) est à envisager.
- ***Renforcer les processus électoraux –*** Pour appuyer la participation politique des jeunes femmes en contexte électoral, il est crucial de veiller à des processus électoraux crédibles et sûrs, conçus pour permettre une participation pleine et entière des jeunes femmes. Les organes de gestion du processus électoral et les organes électoraux apparentés (par exemple, les organes de réglementation des partis politiques ou les organes d'éducation civique) pourraient être soutenus dans la conduite d'évaluations et de programmes spécifiques visant à faciliter la participation politique des jeunes femmes. Les États membres de l'UA doivent aussi revoir leurs lois et processus afin de s'assurer que la violence contre les femmes en politique soit sanctionnée au pénal et que les auteurs de tels actes soient poursuivis.
- ***Réformer les institutions politiques clés –*** Les institutions politiques clés doivent s'ouvrir aux jeunes femmes pour leur permettre un engagement plein et entier:

a. Les parlements sont encouragés à déterminer comment ils peuvent plus efficacement soutenir la participation politique des jeunes femmes, notamment en appuyant la réforme des lois mais aussi en soutenant les jeunes députées actuelles. Les groupes des femmes et les groupes des jeunes au sein des parlements doivent disposer de ressources et leurs membres doivent avoir la possibilité de s'exprimer, de proposer des motions, de faire des demandes de renseignements et de développer leurs capacités de leadership.

b. Les réformes des lois régissant les partis politiques et les autres réformes institutionnelles doivent être encouragées par l'UA et ses États membres, et être mises en œuvre par les partis politiques à travers le continent. Les bonnes pratiques appliquées sur le continent peuvent être reproduites (par exemple, quotas pour les candidats des partis politiques et pour les structures exécutives internes) et adaptées selon les besoins. Les partis politiques doivent se montrer plus proactifs en tentant d'atteindre les jeunes femmes et en leur donnant des possibilités de s'engager. La violence exercée par les partis politiques et par leurs sympathisants doit également être résolue.

c. Au niveau infranational, 27 pays africains ont introduit des quotas de femmes : 12 pays ont légiféré pour imposer des quotas aux partis politiques , 15 pays ont réservé des sièges aux femmes et huit autres ont instauré des quotas volontaires pour les partis politiques à l'échelon infranational . Cinq pays comptent déjà plus de 40 % de femmes élues au niveau local , mais les estimations montrent qu'en Afrique, la représentation des femmes au sein des collectivités locales va de 5 % jusqu'à pas moins de 48 % . Les institutions de gouvernance infranationales offrent aux jeunes femmes une excellente opportunité « d'apprendre le métier » en développant leurs aptitudes d'interaction avec les communautés et en contribuant aux politiques locales et aux processus de décision. Ce niveau des pouvoirs publics a souvent été négligé. Il offre néanmoins un vaste espace où les jeunes femmes peuvent s'engager en travaillant directement avec les ng t

collectivités locales, tout en se faisant connaître des partis politiques en posant leur candidature à cet échelon.

- **Appuyer les jeunes femmes et leurs réseaux –** De nombreuses opportunités de développement des capacités et de formation ont déjà été mises en place afin de renforcer l'aptitude des femmes au plaidoyer et à la conduite d'une campagne, dont une poignée s'adressaient directement aux jeunes femmes . Ces initiatives existantes mises en œuvre à différents niveaux peuvent être reproduites et adaptées selon les besoins, afin de développer l'aptitude au leadership des jeunes femmes, leur confiance en elles et leurs réseaux, et ainsi les doter des compétences pour réussir, lorsqu'elles choisissent de s'investir en politique. À travers le continent, on observe également une augmentation du nombre d'organisations de la société civile dirigées par des femmes et se consacrant à la mobilisation et au soutien des jeunes femmes en politique. Ces organisations peuvent aussi être exploitées et renforcées, notamment en soutenant les réseaux nationaux et régionaux de jeunes femmes.

- ***Investir dans le changement des normes sociales –*** ehanger les normes sociales requiert un large engagement de toute une série de parties prenantes, dans toute une série de secteurs. L'action visant à changer les normes sociales sera souvent intégrée à d'autres activités de développement, mais l'importance fondamentale d'un changement généralisé des normes sociales impose également de faire de cette cause une priorité à part entière. Il est significatif que la nouvelle Stratégie de l'UA pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes ait inclus le résultat 2, qui est centré sur le changement des normes sociales et stipule que « les normes sociales en matière d'égalité homme-femme au foyer, au sein de la communauté et au travail font que les femmes sont réduites au silence. Sans voix au chapitre, il ne peut y avoir de choix et certainement aucun contrôle ». Réaliser cet objectif exigera des ressources considérables ainsi qu'un engagement des parties prenantes à appuyer le changement sur le long terme à tous les niveaux à travers le continent.

RECOMMANDATIONS

- Les États Membres de l'UA profiteront de l'opportunité de transformation offerte par la pandémie de COVID-19 pour réfléchir plus fondamentalement à l'inclusion des femmes et des filles en politique et dans la prise de décisions, et pour mettre en œuvre de façon proactive des réponses à la COVID-19.19 qui tiennent compte de la dimension de genre et portent précisément sur les répercussions économiques, sociales et politiques de la pandémie.
- Les États Membres de l'UA doivent ratifier les principaux traités sur l'égalité entre hommes et femmes et la démocratie, en particulier la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, la Charte Africaine de la Jeunesse et le Protocole de Maputo. Ils sont également encouragés à transmettre des rapports complets dans les délais requis. Ces rapports devraient inclure des données ventilées selon le sexe et l'âge, ainsi que des analyses visant spécifiquement la participation politique des jeunes femmes et leur autonomisation.
- Les États Membres de l'UA doivent s'assurer de mettre en œuvre la Stratégie de l'Union Africaine pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, en particulier en relation avec le pilier 4 « Leadership, voix et visibilité », qui appelle à l'action tant pour l'autonomisation directe des jeunes femmes que pour le soutien d'un changement plus large dans les normes sociales à travers le continent.
- L'UA et les parties prenantes doivent soutenir les États membres de l'UA dans la réforme des lois, afin d'introduire une discrimination positive en politique grâce à des quotas liés à l'âge et au sexe, en s'appuyant sur les bonnes pratiques déjà appliquées à travers le continent.
- Les principales institutions politiques, notamment les parlements, les partis politiques, les organes de gestion du processus électoral et les organes des collectivités locales doivent développer et exploiter les capacités des jeunes femmes de façon plus proactive.
- Les États membres de l'UA doivent renforcer la participation des femmes tout au long du cycle électoral, notamment en faisant avancer la réforme des lois et les autres actions destinées à mettre un terme à la violence contre les femmes en politique.
- L'UA, les CER et les partenaires au développement doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques et des plans d'action qui donnent la priorité à l'engagement des jeunes femmes dans la politique, les processus politiques et la prise de décisions, aux échelons mondiaux, continental et national.
- Les partenaires au développement doivent soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes régionaux et nationaux qui développent directement les capacités de leadership, de plaidoyer et d'engagement des jeunes femmes et de leurs organisations, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les ressources déjà exploitées à travers l'Afrique.
- L'UA, les CER, les États membres et les partenaires au développement doivent renforcer leur collaboration, pour une collecte et une publication plus systématique des données régionales et continentales sur la participation des jeunes femmes en politique et dans la prise de décisions.

ENDNOTES

1 L'Union Africaine plaide en faveur de l'adoption de réponses tenant compte de la dimension de genre face à la COVID-19 , Union africaine, 29 avril 2020, https://au.int/en/pressreleases/20200429/african-union-advocates-gender-responsive-responses-covid-19 ; Lignes directrices de l'Union Africaine pour l'adoption de réponses tenant compte de la dimension de genre face à la COVID-19 (Addis-Abeba, Éthiopie, Union africaine, avril 2020), https://au.int/sites/default/files/documents/38617-doc-gewe_and_covid_19_eng.pdf.

2 Union Africaine, « Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes », 2003 (https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/protocol_rights_women_africa_2003f.pdf).

3 Lignes directrices de l'Union Africaine pour l'adoption de réponses tenant compte de la dimension de genre face à la COVID-19, p.16.

4 Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes (2019-23)' (Addis-Abeba, Éthiopie: Commission de l'Union africaine, mars 2020), p.6, https://au.int/sites/default/files/documents/38229-doc-apaye_final_eng_ok.pdf.

5 « Africa's First Challenge: The Youth Bulge Stuck in "Waithood" », Mo Ibrahim Foundation (blogue), 10 juillet 2019 (http://mo.ibrahim.foundation/news/2019/africas-first-challenge-youth-bulge-stuck-waithood/).

6 Selon les estimations et projections des Nations Unies concernant la population mondiale, l'Afrique comptait 99,7 hommes pour 100 femmes en 2015, et devrait compter 100 hommes pour 100 femmes en 2020. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (ONU DAES), Division de la population, World Population Prospects 2019, page de consultation des données (https://population.un.org/wpp/DataQuery/, consultation le 3 octobre 2019) ; ONU DAES, Division de statistique, « Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées », chapitre 1 (https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_French.pdf).

7 Ibid. 2.

8 http://indicators.ohchr.org/

9 Organisation de l'unité africaine, « Acte constitutif de l'Union Africaine », 11 juillet 2000 (https://au.int/sites/default/files/treaties/7758-treaty-0021_-_constitutive_act_of_the_african_union_f.pdf).

10 Union Africaine, « Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance », 2007 (https://au.int/sites/default/files/treaties/36384-treaty-0034_-_african_charter_on_democracy_elections_and_governance_f.pdf).

11 Ibid. 1.

12 Déclaration ministérielle sur les interventions et les plans de rétablissement liés à la COVID-19 qui tiennent compte de la dimension de genre » : Union africaine, 12 mai 2020).

13 Commission de l'Union Africaine, « Stratégie de l'Union Africaine pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE) », 2018-2028, p. 45 (https://au.int/sites/default/files/documents/36897-doc-52569-au-fr-final_web.pdf).

14 Le Monde, « Beaucoup de dirigeants africains n'adhèrent pas au principe de l'égalité entre les sexes », 26 juin 2018 (https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/06/26/beaucoup-de-dirigeants-africains-n-adherent-pas-au-principe-de-l-egalite-entre-les-sexes_5321608_3212.html).

15 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau régional pour l'Afrique, « Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 – Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique », chapitre 5 (https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/AfHDR_2016_French%20web_0.pdf).

16 'Carte des femmes en politique : 2020' (Genève: Union Inter-Parlementaire, février 2020), https://www.ipu.org/resources/publications/infographics/2020-03/women-in-politics-2020.

17 Ceci dit, les données se sont récemment montrées plus encourageantes. Madame Ellen Johnson Sirleaf a été présidente du Liberia de 2006 à 2018 (première femme élue chef d'État en Afrique) et Madame Joyce Banda a été présidente du Malawi de 2012 à 2014. En 2012, Madame Nkosazana Dlamini-Zuma a été la première femme élue présidente de la Commission de l'Union Africaine.

18 David E. Kiwuwa, « Africa Is Young. Why Are Its Leaders so Old? », CNN, 29 octobre 2015 (https://www.cnn.com/2015/10/15/africa/africas-old-mens-club-op-ed-david-e-kiwuwa/index.html) ; Yinka Adegoke, « The Youngest Continent Will Keep Being Run by Its Oldest Leaders », Quartz Africa, 28 décembre 2017 (https://qz.com/africa/1162490/the-youngest-continent-keeps-on-being-run-by-the-oldest-leaders/) ; Abdullahi Alim, « No Continent for Old Men », Foreign Policy (blogue), 12 septembre 2019 (https://foreignpolicy.com/2019/09/12/africa-no-continent-for-old-men-social-entrepreneurship-politics-youth/).

19 'Carte des femmes en politique : 2020' UIP, « Women in Politics », 1er janvier 2017 (https://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2017/03/womens-political-parity-slow-to-grow-as-un-launches-latest-women-in-politics-map/).

20 Bien qu'au moment de la rédaction du présent rapport, l'Éthiopie compte maintenant 47,6 % de femmes ministres.

21 International IDEA, Gender Quotas Database (https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/database, consultation le 3 août 2018).

22 Margaret Njugunah, 'Meet the 13 Female Health Ministers in Africa Leading the Fight Against Covid-19 Pandemic', Capital Business (blog), 11 April 2020, 13, https://www.capitalfm.co.ke/business/2020/04/meet-the-13-female-health-ministers-in-africa-leading-the-fight-against-covid-19-pandemic/.

23 Ce chiffre repose sur les données 2019 de l'UIP concernant le pourcentage de femmes siégeant au sein des chambres basses des parlements à travers le monde. Ces données couvrent 54 des 55 pays de l'Union africaine. Aucune donnée n'est disponible pour la République arabe sahraouie démocratique (Sahara occidental). Ibid. 13.

24 Rwanda, Afrique du Sud, Namibie, Sénégal, Mozambique, Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Burundi, Tunisie, Ouganda, Zimbabwe, Cameroun, Zimbabwe et Angola. 'Carte des femmes en politique : 2020'.

25 Eswatini, La Gambie, République centrafricaine,, Bénin, Nigeria. 'Carte des femmes en politique : 2020'.

26 Union Interparlementaire (UIP), Nouveau Parline : plateforme de données ouvertes de l'UIP (bêta), Comparer les données sur les parlements, Percentage of MPs 30 years of age or younger, consulté le 5 décembre 2020 (https://data.ipu.org/fr/compare?field=chamber%3A%3Atotal_younger_30_percentage&region=sub_saharan_africa&structure=any__lower_chamber#map, consultation le 1er octobre 2019).

27 UIP, Nouveau Parline : plateforme de données ouvertes de l'UIP (bêta), Comparer les données sur les parlements, Membre le plus jeune (années) consulté le 5 décembre 2020 (https://data.ipu.org/fr/compare?field=chamber%3A%3Afield_years_youngest&region=sub_saharan_africa&structure=any__lower_chamber#map, consultation le 3 octobre 2019).

28 UIP, Nouveau Parline : plateforme de données ouvertes de l'UIP (bêta), Comparer les données sur les parlements, Âge minimum d'éligibilité consulté le 5 Décembre 2020 (https://data.ipu.org/fr/compare?field=chamber%3A%3Afield_min_age_member_parl&region=sub_saharan_africa&structure=any__lower_chamber#map, consultation le 1er octobre 2019).

29 Rorisang Lekalake et E. Gyimah-Boadi, « Does Less Engaged Mean Less Empowered? », Afrobarometer, Policy Paper n° 34, août 2016 (http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Policy%20papers/ab_r6_policypaper034_youth_political_engagement_in_africa_youth_day_release_eng2.pdf).

30 Council on Foreign Relations, « Africa's "Leaders for Life" », 29 avril 2019 (https://www.cfr.org/backgrounder/africas-leaders-life).

31 Alim, « No Continent for Old Men ».

32 « Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences concernant la violence contre les femmes en politique », A/73/301, 6 août 2018 (https://undocs.org/fr/A/73/301) ; ONU Femmes et HCDH (Bureau de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences), « Violence Against Women In Politics: Expert Group Meeting Report & Recommendations', 8-9 March 2018 (https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Women/

33 En Namibie, le parti SWAPO (South West Africa People's Organisation) a modifié ses statuts et son règlement afin de codifier la parité obligatoire dans tous les organes et les structures du parti. Cette politique a eu pour résultat la présence de 50 % de femmes dans toutes les délégations au Congrès SWAPO, dans toutes les structures de district et régionales, ainsi qu'au Comité central du parti. La vice-présidence et le secrétariat général sont aussi actuellement occupés par deux femmes.

34 Secrétariat de la CDAA, « SADC Framework for achieving gender parity in political and decision making positions by 2015 », octobre 2009 (https://www.sadc.int/files/3813/5435/8903/FINAL-_SADC_Framework_for_Achieving_Gender_Parity_in_Political_ and_Decision_Making_Positions_by_2015.pdf).

35 Donnas Ojok et Tony Acol, « Connecting the Dots: Youth Political Participation and Electoral Violence in Africa », Journal of African Democracy and Development, vol. 1, n° 2, 2017, 94–108, (https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=006df57c-2bf1-80ca-1c85-eacd91c5ddb2&groupId=280229).

36 Rumbidzai A. Kandawasvika-Nhundu, « Political Parties in Africa through a Gender Lens », International IDEA, 2013, p. 66 (https://www.idea.int/sites/default/files/publications/political-parties-in-africa-through-a-gender-lens.pdf).

37 UIP, Base de données sur les forums de femmes parlementaires (http://w3.ipu.org/fr/, consultation le 4 octobre 2019).

38 L'UIP rapporte l'existence de réseaux de jeunes parlementaires au Cameroun, en RDC, au Kenya, au Nigeria, en Somalie, en Afrique du Sud et en Tanzanie. UIP, « Youth participation in national parliaments: 2018 », p. 31 (https://www.ipu.org/file/6076/download?token=7A0g71dH).

39 Josephine M. Kiamba, « Women and Leadership Positions: Social and Cultural Barriers to Success », Wagadu: a Journal of Transnational Women's and Gender Studies, vol. 6, 2008, 20 pages ; OCDE, « Gender Equality in West Africa? The Key Role of Social Norms », Development Matters (blog), 8 March 2018 (https://oecd-development-matters.org/2018/03/08/gender-equality-in-west-africa-the-key-role-of-social-norms/).

40 Banque africaine de développement, « Rapport sur le développement en Afrique 2015 – Croissance, pauvreté et inégalités : lever les obstacles au développement durable », 2016 (https://www.afdb.org/fr/documents/document/african-development-report-2015-growth-poverty-and-inequality-nexus-overcoming-barriers-to-sustainable-development-89715).

41 UNFPA, State of World Population 2014 Report, p.3 (https://eeca.unfpa.org/en/publications/state-world-population-2014-report).

42 Par exemple, en République centrafricaine, la loi électorale impose aux candidats à la présidence de posséder des biens. Ils doivent aussi verser une somme élevée pour que leur candidature soit acceptée. Loi n° 13-003 du 13 novembre 2013 portant Code électoral de la République centrafricaine (http://anerca.org/images/fichier_electoral/code_electoral.pdf) ; Youth Agenda, « Young Women in Politics – Experiences of the 2013 Election », 2013 (http://www.youthagenda.org/images/stories/downloads/Young%20Women%20In%20Politics%20Final.pdf).

43 Lignes directrices de l'Union africaine pour l'adoption de réponses tenant compte de la dimension de genre face à la COVID-19, p.16. , p.3.

44 Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes (2019-23)'.

45 Commission de l'Union Africaine, Département des affaires politiques, Architecture de Gouvernance Africaine (AGA), « Stratégie de mobilisation des jeunes 2016-20 », janvier 2018 (http://aga-platform.org/sites/default/files/2018-05/AGA-YES_French_web.pdf).

46 International IDEA, Gender Quotas Database (https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/database, consultation le 4 octobre 2019).

47 Algérie, Angola, Burkina Faso, Cameroun, Cabo Verde, République démocratique du Congo, Guinée, Lesotho, Liberia, Libye, Mali, Mauritanie, République du Congo, Sénégal, Togo, Tunisie. Ibid. 39.

48 Burundi, Djibouti, Érythrée, Kenya, Maroc, Niger, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Eswatini, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zimbabwe. Ibid. 39.

49 Botswana, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud. Ibid. 39.

50 Angola, Burkina Faso, Cabo Verde, République démocratique du Congo, Maurice, Namibie, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Tunisie, Zimbabwe. Ibid. 39.

51 Burundi, Égypte, Érythrée, Guinée, Kenya, Lesotho, Libye, Mauritanie, Maroc, Niger, Sierra Leone, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie, Ouganda. Ibid. 39.

52 Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, Malawi, Mali, Mozambique. Ibid. 39.

53 Sénégal (48 %), Tunisie (48 %), Ouganda (46 %), Namibie (45 %), Afrique du Sud (41 %). ONU DAES, Division de statistique, SDG Indicators, United Nations Global SDGs Database (https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/, consultation le 25 novembre 2019).

54 Ibid. 46.

55 Linda K. Kabwato, « Young Women in Political Participation in Malawi: Final Technical Report », Centre de recherche pour le développement international (CRDI), Malawi Governance and Development Institute, 30 août 2013 (https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/ bitstream/handle/10625/52638/IDL-52638.pdf) ; Jacqueline Aslimwe-Mwesigye et Alexious Butler, « Uganda - Candidate Training Manual for Women: Training Manual for Civil Society Organizations », sans date ; Open Society Initiative, « How to Grow a Young Women's Movement in Southern Africa » (https://www.opensocietyfoundations.org/voices/building-women-s-movement-southern-africa, consultation le 4 décembre 2019).

Avec la population jeune en pleine expansion qui domine la démographie de l'Afrique, la participation active et le leadership des jeunes africains, y compris des jeunes femmes, sont essentiels pour réaliser les aspirations de développement, de paix et d'intégration du continent dans l'Agenda 2063 et d'autres engagements.

Cependant, leur pouvoir politique n'a pas reflété leur démographie. Pour les jeunes femmes, la représentation dans les institutions politiques, les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision est restée limitée. L'impact disproportionné que la COVID-19 pandémie a eu sur la vie sociale et économique des femmes met en péril les progrès limités et menace d'annuler les acquis si l'on ne s'attache pas à répondre spécifiquement aux besoins des femmes, y compris des jeunes femmes.

Ce document de politique générale et la note de synthèse qui l'accompagne présentent une collection de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'Afrique et du monde entier, afin de permettre à l'UA et à ses organes, ainsi qu'à ses États membres, d'identifier les points d'entrée et les stratégies possibles pour intensifier les efforts en vue de réaliser les engagements de l'UA en matière de GEWE, ainsi que les nombreuses politiques et stratégies nationales en matière d'égalité des sexes et de jeunesse sur le continent. Le document et la note de synthèse proposent plus de cinquante recommandations à l'attention de l'UA, des États membres de l'UA et d'autres parties prenantes aux niveaux continental, régional et national afin de relever le défi complexe consistant à donner aux jeunes femmes du continent les moyens de s'engager plus efficacement dans la vie politique. Ils appellent à des efforts délibérés pour placer les besoins des jeunes femmes au centre de la réponse au COVID-19 et des plans de relance, afin que les progrès réalisés en matière de participation politique ne soient pas annulés par la pandémie.

ONU FEMMES

www.unwomen.org
www.facebook.com/unwomen
www.twitter.com/un_women
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen